

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

EADS ATR

Avions ATR 72

Circuit électrique - Cheminement électrique entre cadres 28 et 28 A (ATA 92, 24, 29)

1. APPLICABILITE :

Avions ATR 72 modèles -101/-201/-102/-202/-211 et -212 n'ayant pas reçu l'application de la modification 3719.

2. RAISONS :

L'émission de cette Consigne de Navigabilité (CN) est motivée par un événement récent où, durant le taxi avant le décollage, un ATR 72-202 a subi une déconnexion de la commande de profondeur suivie de la perte de la pompe hydraulique du circuit vert, ainsi que d'un départ de feu.

Les investigations ont révélé un frottement des câbles d'alimentation électrique de la pompe hydraulique du circuit vert sur le câble de commande de la profondeur droite entre les cadres 28 et 28 A. Ce frottement a conduit à un court-circuit qui a causé la rupture du câble de la commande de profondeur et déclenché le disjoncteur du circuit d'alimentation de la pompe hydraulique. La chaleur générée a déclenché un départ de feu qui s'est éteint de lui même.

Il a été déterminé que ce court-circuit a été causé par l'installation d'un collier surdimensionné (diamètre 20 mm) sur le harnais électrique (diamètre 16 mm) d'alimentation de la pompe hydraulique du circuit vert conduisant à une liberté de mouvement du harnais.

Dans ces conditions, ce collier ne permet pas de maintenir correctement le cheminement du harnais électrique 2P dans la zone avant où il change de direction.

Les actions correctives suivantes sont rendues impératives par la présente CN afin de garantir le cheminement sécurisé du harnais électrique 2P contenant les câbles d'alimentation de la pompe hydraulique du circuit vert.

3. ACTIONS :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente CN et doivent être accomplies à la première opportunité et, au plus tard, le 02 mars 2001.

Au cadre 28, déposer le collier surdimensionné de maintien du harnais électrique 2P d'alimentation de la pompe hydraulique du circuit vert, et installer, en lieu et place, un collier de diamètre 16 mm en respectant sa nouvelle orientation de montage conformément aux instructions du Bulletin Service ATR 72-92-1004 (Mod. 8287) ou toute révision ultérieure approuvée.

REF. : Bulletin Service ATR 72-92-1004 édition originale datée du 26 janvier 2001
Toute révision ultérieure approuvée de ce BS est acceptable.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

Dès réception à compter du 07 FEVRIER 2001